

1. Organisation

L'Association Raids Eurosportifs Brignais - Hôtel de Ville - 28 rue du Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS (07 67 81 34 85), organise le 8 Septembre 2019 à BRIGNAIS, le « Trail des Tard-Venus ».

2. Présentation - Courses

Le « Trail des Tard-Venus » est une course nature se déroulant sur chemins, sentiers et quelques portions goudronnées (35% maximum). Il se compose de plusieurs épreuves afin d'accueillir tous types de coureurs, de tous âges :

- Le Trail des Tard-Venus - 23 km / 450 m D+ : des Juniors aux Masters - Départ à 9h00,
- La Foulée des Tard-Venus - 16 km / 280 m D+ : des Juniors aux Masters - Départ à 9h00,
- La Foulée du Barry - 8 km / 150 m D+ : des Cadets aux Masters - Départ à 9h00,
- Le Run des Nouveaux-Venus - Epreuves découvertes enfants (pas de dossard, pas de classement) de 1.5 km : des Poussins aux Benjamins - Départ à 11h30 et 0.8 km : des Ecoles d'Athlétisme aux Benjamins - Départ à 11h45.

3. Participation

La participation au Trail des Tard-Venus, à la Foulée des Tard-Venus et à la foulée du Barry est soumise à la présentation obligatoire :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition,
- ou d'une licence FFA, d'un Pass'Running (photocopie des licences ou du Pass'Running à joindre lors de l'inscription) en cours de validité à la date de la compétition.

4. Nombre maximum de coureurs et limites d'âges.

Le nombre de participants est limité à :

- 300 coureurs pour le Trail des Tard-Venus,
- 300 coureurs pour la Foulée des Tard-Venus,
- 200 coureurs pour la Foulée du Barry.

Les catégories d'âge 2019 sont imposées par la FFA (valables jusqu'au 31 Octobre 2019) :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	V5	1939 et avant
	V4	1949 - 1940
	V3	1959 - 1950
	V2	1969 - 1960
	V1	1979 - 1970
Seniors	SE	1996 - 1980
Espoirs	ES	1999 - 1997
Juniors	JU	2001 - 2000
Cadets	CA	2003 - 2002
Minimes	MI	2005 - 2004
Benjamins	BE	2007 - 2006
Poussins	PO	2009 - 2008
Ecole d'Athlétisme	EA	2012 - 2010
Baby Athlé	BB	2013 et après

Une autorisation du représentant légal (signature du bulletin d'inscription ou document pouvant être téléchargé sur le site internet de l'organisation) est obligatoire pour tous les mineurs (moins de 18 ans le jour de l'épreuve). Cette autorisation doit être annexée lors de l'inscription en ligne ou fournie au retrait du dossard.

5. Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions aux différentes épreuves se font exclusivement en ligne sur www.raids-eurosportifs.eu et/ou www.sportcommunication.com, jusqu'au Jeudi 5 Septembre 2019.

Possibilité de s'inscrire sur place (dans la limite des places disponibles) au Complexe Sportif P. Minssieux le Samedi 7 Septembre de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 8 Septembre de 7h00 à 8h30.

Les droits d'engagement sont à régler par chèque à l'ordre de Raids Eurosportifs Brignais ou par les moyens de paiement proposés par la plateforme d'inscription en ligne :

Course	Jusqu'au Jeudi 6 Septembre	Sur Place
Trail des Tard-Venus	17 € (+ 5% frais de gestion)	20 €
Foulée des Tard-Venus	12 € (+ 5% frais de gestion)	15 €
Foulée du Barry	7 € (+ 5% frais de gestion)	10 €
Run des Nouveaux-Venus	inscription sur place uniquement	2 €

L'inscription aux épreuves comprend : la participation à l'épreuve, les ravitaillements, la sécurité, les secours et (sauf pour le Run des Nouveaux-Venus) le cadeau souvenir, le dossard et le chronométrage officiel par puce électronique.

6. Assurances et Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la société d'assurance ALLIANZ pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La responsabilité de l'association Raids Eurosportifs sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du milieu naturel, comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs et bénévoles), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

7. Condition de participation

En s'inscrivant, à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus », chaque concurrent accepte sans réserve, par sa signature sur le bulletin d'inscription ou la validation en ligne de son inscription, le règlement de la course.

La participation au « Trail des Tard-Venus » se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

8. Annulation

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'une des épreuves. Cette demande doit être adressée par mél à raids.eurosportifs@gmail.com avant le 25 Août 2019.

9. Dossards

Accueil et remise des dossards au Complexe Sportif P. Minssieux le Samedi 7 Septembre de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 8 Septembre de 7h00 à 8h30. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

L'organisation se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Le dossard doit être porté devant (de préférence sur la poitrine ou le ventre), entièrement visible, non plié et en permanence durant toute l'épreuve. Le dossard doit être attaché correctement (les épingles ne sont pas fournies par l'organisation).

Tout engagement et affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun transfert, échange, cession ou revente de dossard à une tierce personne n'est possible, ni avant, ni pendant la course. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident causé ou subi par cette tierce personne.

10. Déroulement des courses - Balisage

Le Trail des Tard-Venus, la Foulée des Tard-Venus et la Foulée du Barry ont un départ et une arrivée commune à proximité du Complexe Sportif P. Minssieux. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 10 minutes avant le départ (9h00)

Le balisage sera effectué avec de la rubalise, de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs. Présence de signaleurs aux intersections de route.

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable de l'organisation (poste de ravitaillement ou de contrôle, signaleur) le plus proche et lui remettre son dossard.

11. Ravitaillements

Des ravitaillements solide et liquide sont prévus au :

- 6ème km, 14ème km, 18.5ème km et à l'arrivée pour le Trail des Tard-Venus – 23 km,
- 6ème km, 11.5ème km et à l'arrivée pour la Foulée des Tard-Venus – 16 km,
- 4ème km et à l'arrivée pour la Foulée du Barry – 8 km.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long des parcours.

12. Barrières Horaires

Deux barrières horaire sont mises en place sur le Trail des Tard-Venus - 23 km : tout coureur n'étant pas au 6.6ème km à 10h00 (soit 1h00 de course) ou au 17.3ème km à 12h00 (soit 3h00 de course), sera automatiquement dévié (dossard retiré) sur le parcours de la Foulée des Tard-Venus - 16 km.

Une barrière horaire est mise en place sur la Foulée des Tard-Venus – 16 km : tout coureur n'étant pas au 3.3ème km à 9h30 (soit 30 mn de course) sera automatiquement dévié (dossard retiré) sur le parcours de la Foulée du Barry – 8km.

Une barrière horaire est mise en place sur la Foulée du Barry – 8 km : tout coureur n'étant pas au 4^{ième} km (ravitaillement) à 9h40 sera arrêté (dossard retiré). Le coureur pourra ensuite se rendre tranquillement au ravitaillement d'arrivée.

Les coureurs qui passeront outre la décision de l'organisation dûment signifiée par le retrait de dossard ne sauraient engager la responsabilité de l'organisation en cas d'incident ou d'accident subi ou causé par lesdits coureurs.

13. Droits à l'image

L'événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'événement. Le participant autorise à ce titre expressément l'organisateur à concéder aux partenaires de l'événement des sous-licences d'exploitation de son image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'image. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

14. Traitement des données à caractère personnel

Il existe différents textes de portée internationale, européenne ou nationale applicables en matière de protection des données à caractère personnel. Les principaux sont les suivants :

- loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018

Le Raids Eurosportifs s'engage à se conformer aux obligations lui incombant en vertu des réglementations suscitées et, particulièrement, du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Le Raids Eurosportifs, organisateur du trail des Tard-Venus sous-traite l'inscription des participants à la Sasu Sport Communication, sise 5 avenue Marcel Cerdan - 69100 Villeurbanne. Les données collectées se limitent à celles strictement nécessaires à l'organisation du Trail des Tard-Venus et au respect des dispositions légales régissant les courses hors-stade. Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, email, etc.) sont conservées pour une durée limitée et proportionnée n'excédant pas 36 mois, les certificats médicaux et copies de licence pour la durée du délai de prescription (10ans). Au terme de ce délai les données sont supprimées sur tous supports et sauvegardes. Chaque participant peut exercer un droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant le Raids Eurosportifs par email à l'adresse raids.eurosportifs@gmail.com ou Sport Communication à l'adresse mail.chrono@sportcommunication.com.

15. Secours - Sécurité

La sécurité sur les parcours sera assurée par un médecin, l'UNASS, la Police Municipale de Brignais et des signaleurs.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

16. Classement - Récompenses

Un classement sera établi selon les catégories d'âge (article 4) pour le Trail des Tard-Venus, la Foulée des Tard-Venus et la Foulée du Barry. Seront récompensés les premiers de chaque catégorie hommes et femmes et les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch, sans cumul.

La remise des prix (dotation en lots et produits régionaux - aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs) se fera à partir de 12h00 au Complexe Sportif P. Minssieux. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

17. La charte des « Tard-Venus »

L'esprit course nature - Les épreuves se déroulent en milieu naturel et en grande partie dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret (www.ccvalleedugaron.com). Par respect de l'environnement, les participants à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus » s'engagent à ne rien jeter au sol (déchets, papiers, plastiques...) et à prêter une attention particulière à la faune, à la flore et aux zones de cultures.

Pendant l'épreuve, il convient également de respecter le code de la route, de faire attention aux propriétés privées et aux clôtures et de faire preuve de bonne humeur vis à vis des riverains, des spectateurs et des bénévoles.

Le code du sportif - Les participants à l'une des épreuves du « Trail des Tard-Venus » s'engagent à prendre en considération les sept règles de base du Code du Sportif, élaboré en 1992 :

- se conformer aux règles du jeu,
- respecter les décisions de l'arbitre (de l'organisation),
- respecter adversaires et partenaires,
- refuser toute forme de violence et de tricherie,
- être maître de soi en toutes circonstances,
- être loyal dans le sport et dans la vie,
- être exemplaire, généreux et tolérant.
